

Règlement du concours

AGIS contre l'intimidation!

Table des matières

1. Dates importantes	2
2. Critères d'admissibilité au concours	2
3. Comment participer?.....	2
4. Description des prix	3
5. Conditions générales de participation au concours	3
6. Informations pour les personnes gagnantes	4
7. Nous contacter	4

1. Dates importantes

Date de lancement du concours : octobre 2019.

Date butoir d'envoi des scénarios : le 20 décembre 2019

Dévoilement des personnes gagnantes : le 31 janvier 2020

Tournage des capsules vidéo : pendant la semaine de relâche scolaire, du 2 au 6 mars 2020.

Diffusion des capsules vidéos sur les réseaux sociaux : prévue au printemps 2020, sous forme d'une campagne de sensibilisation.

2. Critères d'admissibilité au concours

- Pour postuler au concours, vous devez être :
 - o Entre 12 et 18 ans, où
 - o 18 ans et plus et être actuellement inscrit dans un établissement scolaire au poste secondaire
- Vous devez vivre actuellement au Québec
- Les groupes présentant un scénario doivent être composés de 3 à 8 personnes
- L'aide d'une ou plusieurs personnes adultes est autorisée.
Nous encourageons les personnes appartenant à un groupe traditionnellement marginalisé et les personnes issues de la diversité, sous toutes ses formes, à poser leur candidature.

3. Comment participer?

- Vous devez remplir le formulaire de demande que vous pouvez télécharger [ici](#). Nous devons avoir reçu le formulaire de candidature avec votre script au plus tard le 20 décembre 2019. Vous pouvez envoyer les documents requis de l'une des deux manières suivantes :

- **Courriel** : agis@interligne.co

- **Voie postale** :
Concours AGIS contre l'intimidation!
Interligne
C.P. 1006, succursale C
Montréal (QC) H2L 4V2

- Un seul dossier de candidature et un seul scénario seront acceptés par groupe.
- Le dossier doit être complet et les informations données doivent être exactes.
- Vous pouvez également tourner un extrait ou une vidéo d'essai (3 minutes maximum) et l'envoyer avec votre dossier de candidature, mais ce n'est pas obligatoire.

4. Description des prix

- Assister ou participer au tournage de votre vidéo, avec encadrement par l'équipe de tournage professionnelles et personnalités du milieu artistiques.
- Participation au tournage de votre vidéo (optionnel)
- Un séjour à Montréal avec des activités pour vous et votre groupe.

5. Conditions générales de participation au concours

Trois scénarios seront sélectionnés parmi toutes les candidatures présentées. Pour qu'un scénario coure la chance d'être désigné gagnant, voici les conditions à respecter :

Durée :

Les capsules doivent durer entre 1 et 3 minutes maximum.

Critères d'évaluation des scénarios :

Respect du thème, originalité, structure de l'histoire, style d'écriture, caractérisation des lieux et des personnages, impact de la fin (message) et faisabilité du scénario.

Contenu des scénarios :

- Votre synopsis (intrigue de votre scénario) doit s'inspirer de l'un des **thèmes** que nous proposons, et doit concerner les réalités liées à l'orientation sexuelle, à l'identité et l'expression de genre ou aux stéréotypes de genre.
- Les scénarios doivent être écrits en **langue française ou en langue anglaise**. Ce concours est entièrement bilingue, c'est-à-dire que les capsules seront réalisées dans la langue dans laquelle elles ont été écrites et elles seront sous-titrées dans l'autre langue.
- Toutes les formes d'écriture sont admises, à condition que le résultat soit **lisible, compréhensible et clair** : textes, dialogues, dessins, schémas, etc. Nous vous conseillons cependant de taper vos scénarios à l'ordinateur et d'envoyer des pages imprimées, cela facilitera la lecture pour notre jury. Si le contenu n'est pas clairement lisible, la candidature ne sera pas retenue.
- Votre scénario ne doit pas contenir uniquement des dialogues : il faut donner le plus de détails possibles pour que l'on comprenne bien les scènes, en précisant au minimum le type de lieu (parc, école, rue, etc.) dans lequel se déroule l'action et le nombre de personnes requis pour **faciliter la préparation des journées de tournage** des capsules.
- Votre scénario doit être **réaliste et réalisable**.
- Aucun plagiat d'un autre scénario ou d'une autre vidéo ne sera toléré : les scénarios proposés doivent être **originaux**.
- Vous pouvez jouer dans votre propre vidéo mais ce n'est pas obligatoire. Vous devez spécifier si vous souhaitez apparaître dans votre vidéo et, si possible, quel rôle vous voulez jouer. Idéalement, ceux qui ont envie de jouer

un rôle dans leur vidéo devraient avoir des compétences en théâtre afin de garantir la qualité des vidéos. Des auditions auront lieu dans le mois de février 2020 pour les membres des équipes gagnantes qui souhaitent jouer un rôle dans leur vidéo. Selon votre lieu de résidence, les auditions se dérouleront à Montréal ou par Skype.

Clauses de participation :

- En participant au concours, vous ou votre parent ou responsable légal, convenez que le scénario soumis devient la propriété d'Interligne, qu'il ne vous sera pas renvoyé, et que vous renoncez à tous les droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur inhérents au scénario soumis à Interligne dans le cadre du présent concours, qu'il fasse partie ou non des scénarios gagnants.
- Vous accordez à Interligne une permission libre de droits, perpétuelle, irrévocable et mondiale sur l'utilisation, la reproduction, la modification, l'adaptation et la publication de votre scénario de quelque manière que ce soit et dans tous les médias sous la forme de documents électroniques ou imprimés liés au concours.
- Vous renoncez à tous les droits moraux que vous avez sur ce scénario au profit d'Interligne.
- En cas de sélection du scénario par le jury, vous convenez qu'Interligne a le droit de modifier le titre ou le contenu de votre scénario pour les besoins de réalisation du court métrage.

6. Informations pour les personnes gagnantes

- Les groupes d'élèves ayant gagné et souhaitant bénéficier de leur prix doivent être disponibles lors de la semaine de relâche du 2 au 6 mars 2020, car c'est lors de cette semaine que seront tournées les capsules vidéos. Bien entendu, il est tout à fait possible de ne pas assister ou participer au tournage de sa capsule vidéo et de ne pas jouer dedans.
- Les capsules seront tournées à Montréal. Pour les personnes gagnantes, le transport, l'hôtel, les activités et la nourriture seront pris en charge par Interligne.
- Une personne adulte responsable de 18 ans et plus est requise par groupe pour encadrer et accompagner les jeunes lors des journées de tournage des capsules.
- Les personnes de moins de 18 ans doivent soumettre un formulaire d'autorisation signé par leur parent ou personne légalement responsable qui autorise à participer au tournage de la vidéo et à toutes les activités liées, y compris la diffusion des vidéos sur les médias sociaux.
- Les trois vidéos réalisées seront diffusées au printemps 2020 sur les réseaux sociaux dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à l'intimidation.

7. Nous contacter

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, ou pour toute question relative au concours, vous pouvez joindre **Dora-Kim Benoit-Gagnon**,

coordonnatrice des programmes jeunesse chez Interligne, au **514-866-6788**
poste 134 ou par courriel à agis@interligne.co